
ICANN85 Mumbai | Forum de la communauté – Réunion conjointe : GAC et le conseil de la GNSO
Dimanche 8 mars 2026 – 13h15 à 14h30 IST

MODÉRATION

Bienvenue à la réunion du GAC avec la GNSO, aujourd'hui, dimanche 8 mars à 13 h 15 h locale.

Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle est soumise aux normes de comportement attendues de l'ICANN, le code de comportement des participants à la communauté de l'ICANN et la politique anti-harcèlement de l'ICANN.

Pendant cette séance, les questions et commentaires écrits sur le chat ne seront lus à haute voix que s'ils sont soumis dans le format correspondant. Veuillez indiquer votre nom et la langue dans laquelle vous allez parler. Si vous allez intervenir dans une autre langue que l'anglais, veuillez parler lentement et distinctement pour permettre une bonne interprétation de vos propos, et assurez-vous de mettre en sourdine tous vos autres dispositifs. Lorsque vous interviendrez, vous pouvez avoir accès à toutes les fonctionnalités de cette séance sur la barre d'outils de Zoom.

Sur ce, je vais céder à présent la parole à Ian Sheldon, vice-président du GAC. Merci. À vous, Ian.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

IAN SHELDON

Merci. Je suis Ian Sheldon, l'un des vice-présidents actuels du GAC. J'espère que vous aurez profité de la pause-déjeuner et êtes fins prêts pour une formidable discussion avec la GNSO.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, on va brièvement se présenter ici à la table. On commence par vous, Susan.

SUSAN PAYNE

Bonjour, je suis Susan Payne, présidente GNSO cette année. J'apprécie l'invitation. On apprécie toujours les réunions conjointes avec nos collègues du GAC.

JENNIFER CHUNG

Bonjour à tous, Je suis Jennifer Chung, vice-présidente du conseil de la GNSO, et je suis également responsable de la gestion du groupe de travail sur l'utilisation malveillante du DNS.

ASHLEY HEINEMAN

Ashley Heineman. Je représente le groupe des parties prenantes des bureaux d'enregistrement, et je vais vous parler des requêtes urgentes.

SEBASTIEN DUCOS

Bonjour. Sébastien Ducos au micro. Je suis liaison de la GNSO auprès du GAC. Et nous avons deux participants qui nous accompagnent aujourd'hui en ligne : Sam Demetriou, qui va vous

parler du RDRS, et Bruna dos Santos, qui, elle, va vous parler des droits humains.

IAN SHELDON

Merci. Peut-être qu'on peut dès maintenant commencer. Diapo suivante. Voilà. Utilisation malveillante du DNS. Très bien. Vous êtes prête ?

JENNIFER CHUNG

Oui. Allons-y. Rentrons droit dans le vif du meilleur sujet. Utilisation malveillante du DNS.

La GNSO remercie le GAC d'avoir fourni vos experts et vos membres et suppléants. Je sais qu'il y a également beaucoup d'observateurs de la part du GAC ici présent, et nous les remercions de leur vif intérêt vis-à-vis de cette question.

Nous avons eu deux réunions du groupe de travail hier, d'abord à niveau administratif pour regarder également la construction du consensus. C'est bon d'avoir une compréhension complète de la manière dont on peut faire en sorte que le PDP fonctionne efficacement. Paul McGrady est le président élu de ce PDP, et le conseil a adopté une motion mercredi pour entériner formellement cette décision.

Le GAC aura reçu l'invitation précoce, une demande pour faire des contributions sur la charte. Bien entendu, nous savons qu'il y a eu un petit groupe -- une petite équipe qui a été constituée au GAC pour travailler en particulier sur cette question. Nous vous en

remercions. Donc, la date butoir pour apporter ces contributions, c'est le 20 mars. Donc, nous attendons avec impatience de voir les contributions du GAC. Là encore, cette question suscite beaucoup d'intérêt. Je sais que nous tous ici présents et l'ensemble de la communauté ICANN considère que c'est une question prioritaire. Il y a beaucoup d'attentes par rapport à ce PDP, qui sera extrêmement ciblé et efficace pour produire des recommandations susceptibles d'être mises en œuvre en temps et en heure.

Donc, première séance de ce groupe de travail. On a eu un aperçu préliminaire de ce à quoi allait ressembler cet échéancier. C'est à ce groupe de travail d'y travailler. Et ce sera adopté également. Donc, nous attendons toutes les contributions et suggestions qui pourraient nous aider à travailler de manière efficace et à produire des résultats facilement réalisables.

Bien entendu, le plan de travail -- le plan initial a été publié et a un horizon à avril 2027. Il y a beaucoup de bonnes volontés autour de la table, dans la salle, et, bien entendu, dans toute la communauté, pour essayer d'atteindre et de mettre en œuvre cet échéancier. Et une fois que cet échéancier sera adopté, le conseil approuvera ce plan de travail.

Également, il y a eu des questions par rapport au PDP 2. Ce sont les questions qu'on a reçues hier et la motion adoptée par le conseil à la fin de l'année dernière lorsqu'on a commencé ce travail. On décidera de l'échéancier approprié en fonction des ressources et

des progrès de ce tout premier PDP. Donc, une fois encore, soyez attentifs à ces nouveautés.

Il y a également eu des questions par rapport à la charte de ce PDP 2. On peut rapidement regarder ce à quoi va ressembler la charte de ce PDP 2 pour faire en sorte que ce travail soit le plus efficace possible. Mais bien entendu, ça dépend énormément des ressources et des résultats.

Enfin, le rapport est rédigé de telle manière que le conseil a la possibilité de continuer à pouvoir entreprendre des mesures supplémentaires pour continuer à atténuer les utilisations malveillantes du DNS. On n'oublie absolument aucune thématique. On ne laisse rien de côté. Et on prend en considération toutes les contributions pour voir comment établir les priorités dans notre travail.

Et on me dit que je parle beaucoup trop vite. Je dois me souvenir qu'il y a des interprètes.

Donc on a parlé de la méthodologie pour établir des priorités dans notre travail. Et l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS prend en considération, à n'en pas douter, cette méthodologie qui a été convenue.

IAN SHELTON

Merci Jen. Je pense que vous avez répondu aux questions que j'avais sur la diapo précédente. Est-ce qu'il y a des questions de la part de mes collègues du GAC ? Nigel, je vous en prie.

NIGEL CASSIMIRE

Merci Ian. Nigel Cassimire. Bienvenue de nouveau à Ashley. Jen, vous avez dit qu'on envisage un échéancier sur un an. Est-ce qu'on pourrait s'attendre à ce qu'il y ait un processus accéléré, par exemple, disons, de six mois ?

JENNIFER CHUNG

Pour répondre à votre question et merci de l'avoir posée, Nigel, je crois qu'il y a beaucoup de volonté au sein de la communauté pour avoir un PDP ciblé. Et je pense que, si vous regardez la charte en particulier, les questions de la charte, vous verrez que ces questions sont très ciblées sur une thématique unique. Je pense que, d'après la première version du plan de travail, on peut voir ce plan de travail de manière très conservatrice. Et ça, ce serait la limite pour cet échéancier.

Et comme le vice-président élu Paul McGrady l'a dit hier, on ne peut que, à partir de là, réduire cet échéancier et non pas l'allonger. Donc, si on regarde les questions de la charte et si on travaille de manière efficace, et si on fait tout le nécessaire pour élaborer ces recommandations, y compris les vérifications au niveau de l'évaluation de l'impact sur les droits humains, les politiques, le cadre et l'impact au niveau de la protection des données, par exemple, rien ne nous empêche de réduire de manière efficace cet échéancier et ces délais.

NIGEL CASSIMIRE

Alors, j'enchaîne sur une autre question. Est-ce que vous aurez besoin de ressources supplémentaires de l'ICANN, par exemple, pour vous aider à réduire ces délais ?

JENNIFER CHUNG

Alors, écoutez, je ne peux pas répondre à cela parce qu'il s'agit du soutien du personnel, mais je peux vous dire qu'à toutes les étapes et avant même le lancement de ce PDP, on nous a garanti que toutes les ressources seront mises à disposition pour permettre à la communauté de travailler de manière efficace.

IAN SHELDON

Merci Jen. Merci Nigel. Gemma de la Commission européenne souhaite intervenir.

GEMMA CAROLILLO

Merci beaucoup Ian. Gemma de la Commission européenne. Merci d'avoir répondu aux questions que nous avons soumises en tant que GAC.

Tout d'abord, je voudrais dire que nous sommes très heureux de voir ce processus d'élaboration de politiques très bien lancé d'entrée de jeu. Le GAC a beaucoup d'attentes vis-à-vis de ce processus. Il y a un certain nombre de collègues, comme vous l'avez dit, qui y ont participé depuis la phase de création de ce processus d'élaboration de politiques.

Mais j'aimerais reprendre à mon compte ce que mon collègue Nigel vient de dire en disant que nous étions quelque peu surpris de voir l'échéancier qui a été proposé. Maintenant, je comprends mieux que c'est fixé comme un délai maximum. Toutefois, étant donné que cette thématique a fait l'objet d'un large consensus au sein de la communauté et que la thématique a été choisie avec soin, et, sachant que toutes les parties de la communauté doivent planifier avec soin leurs ressources pour ce processus d'élaboration de politiques, on aimerait que ce délai soit révisé.

Bien entendu, il ne s'agit pas de dire qu'on va terminer ce PDP en un mois. Il faut être réaliste. Mais afin de bien planifier les ressources et sachant que le rapport final est attendu après les commentaires finaux en septembre 2027, ça semble être un échéancier très conservateur étant donné l'engagement et l'intérêt suscité par toutes les parties de la communauté. Donc, la question est : est-ce que vous envisagez de réviser cet échéancier avec l'organisation ICANN ?

Ensuite, je vois que vous avez développé une méthodologie pour voir comment est-ce que toutes les questions liées à l'utilisation malveillante du DNS et tous ces aspects peuvent être pris en considération. Et donc, quel est l'échéancier pour prendre en considération toutes ces tous ces éléments ? Merci.

JENNIFER CHUNG

Merci beaucoup, Gemma, de vos questions.

Une fois encore, je pense qu'il y a eu beaucoup de discussions au cours de notre première réunion administrative pour dire que nous allions voir quelles étaient les ressources disponibles, aussi bien en termes de cadence, de réunions du groupe de travail, ainsi que niveau de travail et niveau d'engagement des participants. Je pense qu'on va continuer à travailler de cette manière.

Et pour la deuxième partie de votre question, la méthodologie, je pense que c'est quelque chose d'un peu plus général. C'est-ce que le conseil de la GNSO essaie de faire en établissant des priorités et voir quelles sont les choses qui viennent et qui vont être soumises au conseil de la GNSO. Donc, de toute façon, c'est une question prioritaire pour le conseil de la GNSO et pour l'ensemble de la communauté, en particulier le GAC. Et je pense que, lorsqu'on en arrivera là, alors, on pourra faire cet exercice.

Et là, je ne parle pas au nom du conseil, parce qu'il faut qu'on ait d'abord cette discussion. On n'a pas encore eu une discussion à fond pour voir comment ce mécanisme de fixation des priorités pourrait fonctionner. Mais de toute façon, c'est une discussion qu'on doit avoir avant de voir comment est-ce que l'on va pouvoir mettre en œuvre cela. Je pense que, pour l'heure, c'est la réponse que je peux vous donner.

SUSAN PAYNE

Je pense qu'il serait bon également de dire, pour ceux qui n'ont pas encore vu l'échéancier, mais on est ici en tant que représentant du conseil de la GNSO ; les différentes parties prenantes et unités

constitutives de la GNSO font également leur propre travail en la matière. Et il y a la partie contractante de la GNSO, qui dispose d'un groupe de travail qui fait des activités de sensibilisation. Il y a d'ailleurs une séance de sensibilisation mercredi, avec une mise à jour de la communauté, où les questions prioritaires seront les algorithmes de génération de domaine. C'est le point priorité numéro 3 qui a été identifié dans le récent rapport. Donc, peut-être que, si vous en avez le temps, ce serait intéressant que vous participiez à cette réunion ou écoutez les enregistrements par la suite.

Et il y a également le groupe de travail des parties prenantes des bureaux d'enregistrement, qui fait également sa propre séance sur les investigations en cours au niveau de l'utilisation malveillante du DNS.

Donc voilà des choses pratiques qui vous donnent l'occasion d'écouter des exemples concrets et que le groupe voit quel est le mécanisme pratique qui est mis en œuvre en fonction de scénarios concrets spécifiques. Et je crois qu'à Prague aussi, il y a eu une séance qui a été très favorablement accueillie. Donc, si vous avez la possibilité de participer à l'une ou deux de ces réunions, ce serait très intéressant.

IAN SHELDON

Je pense que cette session est fantastique. Je pense que l'on pourra diffuser tout cela dans le chat afin que le GAC sache la direction fixée. J'encourage à y participer. L'Inde.

SUSHIL PAL

Merci. Sushil au micro, de l'Inde. Merci de nous avoir fait un point sur la situation. Le PDP va suivre son cours comme les autres processus d'élaboration des politiques. Et toute incidence résultant de PDP prend en général un an à prendre forme.

Bon. Pour ce qui est de l'abus du DNS, eh bien, je ne sais pas quel sera le calendrier, mais il y a quelques éléments qu'il faudra mettre en exergue. Certains d'entre eux auront besoin d'un PDP séparé. Et on ne veut pas nécessairement que la GNSO se lance là-dedans tout de suite, mais il y a quelques points qui ont été soumis et qui pourraient avoir une incidence très matérielle pour ce qui est de l'utilisation malveillante du DNS, notamment la réduction du délai pour la vérification des données des titulaires de noms de domaine. Si l'on peut vérifier les données du titulaire du nom de domaine en activant le domaine, eh bien, cela pourrait se faire très rapidement. Et je pense que le rapport montre à quel point les acteurs malveillants peuvent agir très rapidement.

Donc, je pense que si l'on a cette approche, on pourra aller rapidement et avoir un impact rapide sur l'utilisation malveillante du DNS. Si la GNSO peut nous aider à avancer dans cette direction, ce serait un résultat probant qui résulterait d'une réunion l'ICANN.

Et puis il y a la question de la transparence dans le mécanisme de signalement. On l'a dit lors de la dernière réunion, il n'y a pas de mécanisme centralisé pour signaler les utilisations malveillantes du DNS. Donc, on ne sait pas dans quelle mesure les différents bureaux d'enregistrement ou les titulaires de noms de domaines sont touchés. Et il n'y a pas de signalement obligatoire, alors que c'est assez simple. Une petite entreprise a toujours un tableau de bord avec ses indicateurs principaux. Et je pense que l'ICANN et la GNSO devraient avoir ce facteur comme un indicateur de performance majeur. Et l'on pourrait avoir un mécanisme de signalement. Et on pourrait pousser tout le monde à signaler de façon obligatoire ces utilisations malveillantes du DNS. Cela nous permettrait de faire un bout de chemin, et cela aiderait à savoir là où on peut s'enregistrer et là où l'on ne peut pas s'enregistrer.

JENNIFER CHUNG

Merci l'Inde. Je vous encourage à tous consulter le rapport. Pour l'instant, on a fait avancer les deux premiers PDP. Le premier a débuté. Pour le deuxième, il va être approuvé lorsque le conseil le fera. Susan, notre présidente, a parlé de cela avec les parties contractantes.

Alors, un peu plus tôt, j'ai parlé du fait qu'aucun des sujets prioritaires inclus dans le rapport ne sera omis par le petit groupe, peut-être avec tout le conseil, peut-être avec une autre version du conseil et peut-être le petit groupe sur l'utilisation malveillante du DNS. Cela dépendra évidemment de la façon dont le premier PDP

début. Et je pense que c'est un plan qui nous permettra d'avoir des mises en œuvre -- des recommandations que l'on peut mettre en œuvre avec un calendrier défini. Ce sont des sujets qui seront traités selon une charte très cadrée.

Je ne peux pas vous donner de réponse exacte pour l'instant. Il faudra peut-être un PDP qui prendra forme à l'avenir. Donc, je nous exhorte à tous nous rappeler que, dans le rapport thématique final, toutes les priorités ne seront pas omises, évidemment, mais ce rapport thématique final nous fera un point sur le premier PDP. Et peut-être que ce sera une approche que l'on pourra utiliser pour traiter les prochains sujets liés à l'utilisation malveillante du DNS.

SUSHIL PAL

Alors vous parlez d'actions spécifiques ? Je pense que les préoccupations sur l'utilisation malveillante du DNS existent depuis plus de trois ans maintenant. Et je n'ai pas vu de mesures qui ont donné lieu à une réduction de l'utilisation malveillante du DNS. On en parle. Tout le monde est conscient de cela. Je pense que tout le monde sait ce qui doit être fait. Mais comment le faire ? C'est le défi. Il y a la vérification des données d'enregistrement des titulaires de noms de domaine. Ça, c'est quelque chose qui peut être traité sans PDP, simplement par le biais du contrat, car les parties contractantes sont une des parties prenantes de la GNSO. Peut-être que vous pourriez parler à ces parties contractantes pour potentiellement amender les contrats, afin qu'il y ait une mesure accélérée qui soit prise.

ASHLEY HEINEMAN

Je représente le groupe des représentants des bureaux d'enregistrement [inaudible]. Alors, il y a une fonction centrale de signalement, pas par le biais de l'ICANN, mais par le biais de NetBeacon.

SUSHIL PAL

Je vous interromps, je suis désolé. NetBeacon prévoit un rapport échantillonné. Ce n'est pas un rapport exhaustif de tous les utilisateurs malveillants de tous les bureaux d'enregistrement. Et c'est un rapport ad hoc. Ce n'est pas un rapport systémique au sein de l'ICANN pour l'utilisation malveillante du DNS. Et nous, on voudrait un mécanisme systémique de signalement, un rapport de l'ICANN sur les utilisations malveillantes du DNS.

On ne peut pas avoir un rapport NetBeacon, et puis, cinq ans plus tard, un autre rapport NetBeacon. Si c'est ça, l'approche, eh bien, voilà, je pense que ce n'est pas suffisant.

IAN SHELDON

Je vois qu'il y a une autre demande de prise de parole.

GRAEME BUNTON

Graeme Bunton, directeur exécutif de l'Institut NetBeacon. Je ne veux pas faire tout un débat sur ce que fait NetBeacon actuellement, mais le rapport NetBeacon est un outil que chacun peut utiliser pour signaler les utilisations malveillantes de tous les

bureaux d'enregistrement gTLD, tous les opérateurs de registre ccTLD. Il y a une API qui est facile à utiliser. Chacun peut le faire de façon programmatique à l'échelle. Donc on accepte les rapports d'abus de tous les coins du monde et on en parle. On fait état de plus de 270 000 utilisations malveillantes.

IAN SHELDON

On a quelques autres sujets qu'il faut traiter. Je pense que c'est un débat fantastique et je pense que le GAC doit évidemment suivre de très près l'évolution de tout cela. Je réitérerais le fait que le GAC et la GNSO peuvent continuer à échanger hors de cela. Et j'encourage toutes les parties prenantes à parler de cela de façon intersectionnelle. Je serais ravi de parler de tout cela et d'évoquer tous ces sujets.

SUSAN CHALMERS

Susan Chalmers pour les États-Unis. Je veux remercier la GNSO pour ses travaux sur l'utilisation malveillante du DNS. Nous avons lancé ce processus d'élaboration des politiques pendant la réunion, et nous pouvons appuyer cette idée que tout cela serve de plan directeur pour les futurs PDP afin qu'ils soient plus ciblés et plus efficaces. Donc, nous nous réjouissons d'interagir à l'avenir.

IAN SHELDON

Merci. Peut-être que l'on peut passer au point suivant à l'ordre du jour: le RDRS, le service de demande d'accès aux données

d'enregistrement, et le SSAD, le système normalisé d'accès et de divulgation.

Le GAC salue l'analyse de l'alignement politique sur le RDRS. Le GAC peut appuyer les amendements proposés au RDRS. Et le GAC fait valoir qu'il faut cibler une mise en œuvre rapide. Le GAC salue également l'alignement plus large entre le rapport final du Comité permanent RDRS et celui de l'alignement politique du RDRS. Alors, quelles sont les étapes qui seront mises en place par le conseil pour accomplir les objectifs fixés dans le rapport d'alignement politique du RDRS ?

SAMANTHA DEMETRIOU

Alors, à la question du GAC, j'aimerais vous dire que le conseil de la GNSO a accompli des progrès, notamment dans le champ des prochaines étapes sur les recommandations politiques initiales sur le système normalisé d'accès et de divulgation. C'est en phase 2. Et on a également inclus cela dans le rapport final du comité permanent RDRS.

Donc, qu'avons-nous décidé ces derniers mois, y compris pendant notre retraite de planification stratégique et pendant notre réunion du mois de février et en discussion avec des membres du Conseil d'administration de l'ICANN ?

On a évoqué les recommandations du rapport final du comité permanent RDRS. Donc, on a suggéré que le CA n'adopte pas ses recommandations politiques initiales du CA. Donc, cela nous

permet d'élaborer des recommandations supplémentaires. C'est un processus qui est inscrit dans les statuts de l'ICANN, et c'est similaire à une situation dans laquelle le CA n'a pas adopté des recommandations politiques relatives aux procédures politiques de gTLD, qui avaient été établies dans un groupe de travail qui datait d'une année ou deux. Donc, cela va permettre au conseil de la GNSO de formuler des recommandations complémentaires aux recommandations initiales sur le SSAD. Le conseil n'a pas pris des mesures conclusives sur cela.

Nous nous attendons à ce qu'il y ait davantage d'experts qui vont contribuer de la part de la communauté de l'ICANN. C'est l'accord préliminaire. Mais nous allons rester très cadrés. Nous n'allons pas lancer de nouveaux PDP. On va se concentrer sur le SSAD. On va également se pencher sur le rapport final du comité permanent RDRS afin d'avoir un plan directeur pour évaluer ces recommandations politiques, car ce groupe a consenti beaucoup d'efforts pour formuler des recommandations relatives à la modification ou non des recommandations politiques initiales. Toutes les recommandations politiques sont prises comme un véritable train de mesures. On va tenter de prendre la mesure de toutes ces recommandations de façon holistique.

Alors, le processus suit son cours. Le RDRS va poursuivre son opération de la même façon qu'il le faisait jusqu'à présent. Alors, nous nous réjouissons de lancer tout cela, notamment après des échanges avec le CA. Ce processus était consigné dans une lettre envoyée par le président du conseil de la GNSO au président du

Conseil d'administration de l'ICANN. Vous pouvez voir tout cela couché par écrit si ça vous intéresse.

Étant donné que nous ne lançons pas de nouveau PDP ici et que l'on utilise le rapport final du comité permanent du RDRS comme base de travail, nous espérons pouvoir finaliser ce processus en quelques mois plutôt que de repousser l'échéance à plus d'un an.

Voici un aperçu bref de l'état des lieux et de notre avancée lors de la dernière réunion de l'ICANN. Je me réjouis d'écouter vos questions.

IAN SHELDON

Merci. Des questions pour Sam ? Je dois dire que je n'ai pas vu cette lettre. Donc je vérifierai dans ma boîte de réception si je l'ai reçue ou pas. Si ce n'est pas le cas, je le ferai savoir. Et si c'est le cas, je la regarderai de plus près. Une question. Inde.

SUSHIL PAL

Oui, c'est plus un commentaire par rapport à ces recommandations supplémentaires.

On a beaucoup avancé depuis la phase pilote du RDRS et ce projet pilote RDRS en tant que tel nous a montré la participation des bureaux d'enregistrement qui, dans un certain sens, sapent l'intégrité du système. Donc, il faut que l'on analyse dans quelle mesure la politique peut se pencher sur l'aspect obligatoire aux bureaux d'enregistrement vis-à-vis de cette plateforme. Parce que,

par rapport à la participation universelle, je pense que les choses restent encore très fragmentées.

IAN SHELTON

Alors je vois qu'il y a plusieurs mains qui se lèvent. Je vous laisse répondre.

SAMANTHA DEMETRIOU

Oui, merci beaucoup de ce commentaire. Et comme je l'ai dit, toutes les recommandations originales pour ce système normalisé d'accès et de divulgation sont considérées comme un paquet, comme un tout. Donc c'est, me semble-t-il, un aspect qui interviendra dans ces discussions futures. Mais merci encore de votre commentaire.

IAN SHELTON

Merci. Les États-Unis. Owen.

OWEN FLETCHER

Merci. Owen Fletcher, suppléant au GAC pour les États-Unis. Merci, Sam, des informations que vous venez de partager avec nous.

Nous soutenons la voie procédurale qui a été choisie pour que le Conseil d'administration envoie à la GNSO ces recommandations pour qu'il puisse réviser et aligner cela sur le travail récent dans le cadre du travail d'alignement vis-à-vis du RDRS. Et nous invitons

l'ICANN et la GNSO à agir dans les plus brefs délais afin que le RDRS soit encouragé pour pouvoir aborder les prochaines étapes. Merci

SAMANTHA DEMETRIOU

J'apprécie Owen votre commentaire. Merci.

IAN SHELDON

Et j'ai encore une main levée dans la salle. Peut-être que c'est un représentant de la GNSO. Volker.

VOLKER GREIMANN

Volker Greimann, représentant des bureaux d'enregistrement auprès de la GNSO.

J'aimerais brièvement souligner une question mineure par rapport au RDRS actuel et à la manière dont il est mis en œuvre actuellement. C'est un système très lourd à faire fonctionner. Ce que je veux dire par là, c'est que nous, bureaux d'enregistrement, nous y participons depuis un an et demi. Et le temps que ça nous prend pour répondre à une demande de divulgation RDRS, on pourrait traiter cinq demandes directes RDRS. Donc, il y a plusieurs voies qui permettraient à ce système d'aller beaucoup plus rapidement. Et d'ailleurs, les autres bureaux d'enregistrement auxquels on a parlé sont confrontés au même problème.

Si on pouvait simplifier ce processus, alors nous serions ravis de l'adopter. Mais actuellement, d'un point de vue opérationnel, c'est un système qui n'est pas efficace.

SUSAN PAYNE

Oui, pour ajouter à cela — et Sébastien était le président de ce comité permanent RDRS — le rapport de recommandation de ce comité permanent, en plus du travail très détaillé autour des recommandations du SSAD et suggestions pour la voie à suivre, pour la prise en considération de cet effort de nouvelles recommandations, outre tout cela, ce groupe s'est penché sur des améliorations à apporter au RDRS pour justement traiter de ces lacunes opérationnelles. Donc, nous espérons que cela sera repris également dans le cadre de ce travail.

SEBASTIEN DUCOS

Et là, je ne porte plus ma casquette en tant que liaison, mais, effectivement, j'ai été président de ce groupe pendant deux ans. Et c'est la casquette que je porte pour intervenir.

Donc, pour répondre à votre commentaire et au commentaire de l'Inde également, développer un système qui va ralentir un processus pour les opérateurs, ça ne fait pas sens, mais, en même temps, avoir 20 systèmes différents qui collectent chacun leurs propres données, ça n'est pas non plus un bon modèle pour simplifier, systématiser, etc.

Donc, l'une des recommandations qu'on a formulées, c'est que si vous ne participez pas, au moins prenez contact avec nous en termes de résultats, de rapports, pour qu'on puisse centraliser ces rapports et que, en fin de compte, on ait une idée très claire et

complète de la situation et pouvoir faire des rapports sur ce genre d'abus plutôt que de ralentir le système, en particulier pour ceux, comme Volker, qui ont développé leur propre système pour être plus efficaces et pouvoir gérer tout le trafic.

IAN SHELDON

Oui, allez-y Sushil.

SUSHIL PAL

Merci de cette précision. Oui, le RDRS, c'est un peu la sous-couche qui sous-tend le SSAD. C'est-ce qu'on entend depuis un an et demi. Et je comprends tout à fait ce qu'a dit le représentant des bureaux d'enregistrement par rapport aux difficultés qu'ils ont par rapport au RDRS. Mais là, on ne répond à aucune question par rapport au SSAD.

Donc continuons à réfléchir à ce qui a été obtenu à la suite de ce projet pilote de trois ans. Et je suis tout à fait d'accord avec vous. Je pense qu'on a simplement besoin d'un système centralisé qui s'appelle RDRS-SSAD. Vous avez des systèmes de signalisation ; oui, d'accord. Mais ayons un système unique, quel que soit le mécanisme, quel que soit le système décentralisé qui soit utilisé. Mais il doit y avoir un système de signalement complet pour les bureaux d'enregistrement.

SUSAN PAYNE

Alors, si j'ai bien compris ce que vous dites, c'est que vous voulez que le système soit utilisé par tous. Donc, cet aspect obligatoire est

important, parce qu'une adoption sur la base du volontariat serait moins optimale, disons.

IAN SHELDON

Y a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention. Il y a eu une question sur le chat qui, me semble-t-il, a reçu une réponse. Très bien. Autres demandes d'intervention avant qu'on passe au point suivant de l'ordre du jour ? Non. Très bien.

Requêtes urgentes. Le GAC tient à remercier la GNSO de son rapport récent par rapport aux échéanciers par rapport aux demandes urgentes pour la divulgation licite de données d'enregistrement non publiques. Comme a indiqué à la fois l'équipe de révision de la mise en œuvre et la soumission des commentaires publics du GAC, le GAC soutient le texte de compromis actuel, qui envisage un délai de 24 h avec une extension potentielle jusqu'à 72 h en circonstances exceptionnelles ou en cas de force majeure.

Le GAC attend avec impatience la finalisation des requêtes urgentes et le langage autour de la politique. Le GAC continue d'être préoccupé par l'incertitude continue concernant le mécanisme d'authentification pour les autorités de répression pour demander un nouveau développement de politique. À l'ICANN84, le Conseil d'administration a dit que la voie à suivre pour intégrer les mécanismes d'authentification était en cours de développement.

De plus, le GAC a communiqué préalablement qu'il ne considère pas que ce nouveau développement de politique soit nécessaire. Comme la GNSO le sait, le travail du PSWG de mettre en place un mécanisme d'authentification est en cours.

ASHLEY HEINEMAN

Merci. Alors tout d'abord, je tiens à remercier le GAC et les autorités de répression, en particulier pour tout ce qu'ils font sur l'authentification.

Et je voulais également vous dire qu'on a entendu à plusieurs reprises maintenant, sur la question de la juridiction, qu'il y a une compréhension au sein du GAC et au sein des forces de répression que, s'agissant de juridiction, c'est quelque chose que les bureaux d'enregistrement devront avoir présent à l'esprit lorsqu'ils analyseront les requêtes qu'ils reçoivent par l'intermédiaire du système.

Bien entendu, s'il y a d'autres commentaires ou questions s'agissant de la juridiction, n'hésitez pas à les poser maintenant dans le cadre de la discussion aujourd'hui. Nous avons également eu des conversations par rapport au fait de savoir comment procéder, en particulier vis-à-vis des requêtes urgentes et des recommandations concernant les requêtes urgentes. Il y a un accord général au sein du conseil pour dire que l'échéancier associé aux requêtes urgentes devrait être publié pour qu'on puisse avancer là-dessus.

Maintenant, s'agissant de l'authentification, le système est toujours en cours de développement. Le personnel de l'ICANN a fourni des options potentiellement intéressantes pour voir comment procéder s'agissant des politiques. Et ce que nous comprenons, l'une des options, c'est de traiter de la mise en œuvre, ce qui apparemment est l'option que le GAC préfère.

Maintenant, il y a d'autres options, y compris le fait de savoir que si les recommandations du SSAD ne sont pas adoptées, donc, elles seront renvoyées au Conseil et on essaiera de développer des recommandations supplémentaires. Ce sera l'occasion de traiter toute recommandation de politique supplémentaire associée à l'authentification.

Et, troisième option, utiliser un processus qu'il reste encore à tester, par lequel on peut traiter les recommandations qui ont été adoptées. Mais on les traite de nouveau de telle sorte que les choses seraient un petit peu lentes. Et on ne sait pas encore à quoi ce processus ressemblerait.

Donc, à ce point-ci des choses, le conseil n'a pas encore pris une décision, mais encore, nous allons publier un échéancier pour les requêtes urgentes et utiliser la deuxième option pour apporter les ajustements nécessaires à la lumière du système d'accréditation qui est en train d'être développé, et développer également un nouveau processus d'élaboration de politique ou un autre processus qui pourrait répondre aux préoccupations en termes de politiques supplémentaires.

Mais cela étant dit, j'aimerais réellement que les membres du GAC et les représentants des autorités de répression nous disent quelle est la situation actuelle du développement du système d'accréditation. Et je crois comprendre que peut-être vous pourriez nous donner plus de détails aujourd'hui en la personne de Gabe Andrews ?

GABRIEL ANDREWS

Gabriel Andrews, Gouvernement des États-Unis, et je parle en tant que coprésident du groupe de travail sur la sécurité publique.

Nous avons eu des discussions régulières en collaboration avec les agences d'application de la loi et le personnel de l'ICANN pour développer des mécanismes qui pourraient être utilisés pour authentifier l'identité des demandeurs représentant des autorités de répression.

Et je ne sais pas s'il y a des graphiques qu'on pourrait intégrer dans cette présentation. Je pose la question parce que je n'ai pas encore vu toute la présentation. Peut-être qu'ils sont sur une diapo suivante. Peut-être qu'on pourrait les afficher maintenant à l'écran ces graphiques. Non, vous ne les avez pas. Alors je dois attendre. Très bien. Alors je vais continuer à parler en attendant que les graphiques s'affichent.

Donc, d'une manière générale, on parle d'authentification. Et j'insiste là-dessus. On ne parle pas d'autorisation. La différence, c'est que l'on parle de vérifier que la personne qui prétend être une

personne l'est bien. Et il ne s'agit pas de droits ou de permissions. C'est totalement différent.

Ce que l'on explore, ce sont deux modèles pour l'utilisation potentielle de cette authentification. La première, c'est d'utiliser des portails préexistants des autorités de répression, qui pourraient être connectées au RDRS. Et la deuxième option qu'on est en train d'explorer -- je vais m'en tenir à la première, puisqu'on a le graphique à l'écran.

L'utilisation de portails des autorités de répression, c'est réellement la bonne manière de traiter de cette question et de mettre en place un mécanisme d'authentification. Et je vais vous parler dans un instant d'une chose qui pourrait constituer une solution à court terme, mais qui n'est pas aussi robuste que la première. Donc là, on parle de deux options, mais là, c'est l'option sur laquelle on concentre le plus d'efforts et où les efforts semblent les plus productifs. L'idée, c'est que ces portails des autorités de répression pourraient être connectés au RDRS. L'un de ces services, ce serait le RDRS de l'ICANN. Ensuite, on peut utiliser les identifiants des employés des forces de répression. Il y aurait un jeton d'authentification et, à partir de là, on procède comme on le fait déjà lorsqu'il y a une demande RDRS. Il faudrait remplir toutes les informations nécessaires.

Si le RDRS évolue au fil du temps et inclut d'autres questions, il faudrait y répondre aussi. Et une fois que la demande est envoyée au bureau d'enregistrement ou au contrôleur de données, alors, il

y a non seulement la demande qui est traitée, mais également l'authentification qui est faite. Ils obtiennent une réponse. Et s'il y a une réponse qui est donnée, elle va directement aux autorités de répression via email ou autre.

Et donc, tout ça, c'est validé par tous les gens qui sont validés par le jeton en outre et en plus de cet effort, parce que ça, ça requiert une collaboration avec le personnel de l'ICANN. Et on en parlera davantage le mardi, lors de la séance spéciale qui est organisée sur cette question pour parler des efforts pour créer ce portail. Je pense qu'il y aura beaucoup d'intérêt de la part du GAC là-dessus.

Mais si on peut passer à la diapo suivante, s'il vous plaît -- on a également exploré le fait de savoir si fournir une liste, à l'ICANN, d'autorités de répression connues et des noms de domaine associés qu'ils utilisent, ainsi que les adresses mail qu'ils utilisent, ça pourrait fonctionner que les autorités répressives se connectent directement à leur portail ou RDRS. Mais en plus, l'ICANN pourrait vérifier quelle est l'adresse mail qui a été utilisée pour se connecter et est-ce que ça correspond aux noms de domaine recensés. Pour les autorités de répression, ça pourrait être un système qui fonctionnerait, mais ça n'est pas une véritable authentification. Donc ça pose un certain nombre de problèmes.

Je crois comprendre que le personnel de l'ICANN a actuellement des conversations avec les parties prenantes des bureaux d'enregistrement pour voir quel est le modèle qui fonctionnerait le

mieux. Et je pense qu'on a des mises à jour qui vont être faites à ce niveau-là par le personnel de l'ICANN.

Donc voilà, je voulais vous donner un aperçu général. Ça a été suggéré par l'un de nos représentants lors du dernier appel avec ce diagramme spécifique. J'espère que ça vous aide à mieux comprendre et visualiser les choses. Mais bien entendu, si vous avez des questions, je me tiens à votre disposition. Merci.

IAN SHELDON

Merci. D'autres questions pour Ashley ou Gabriel ? Très bien. Je suppose que c'est une ancienne main, Gabriel ? Volker.

VOLKER GREIMANN

Volker Greimann, partie prenante des bureaux d'enregistrement. Bon. Quelque chose, c'est mieux que rien. Et actuellement, on a quelque chose.

Donc, nous, dans notre juridiction, on ne sait pas quelle est l'adresse mail que nos forces de répression ou d'autres juridictions utilisent. Donc, avoir quelque forme que ce soit de liste d'adresse mail confirmée, c'est mieux que rien. Donc, je dirai que ça ne sera pas suffisant à long terme, mais, en tout cas, dans l'immédiat, c'est mieux que rien. Merci.

IAN SHELDON

Merci. Gemma.

GEMMA CAROLILLO

Gemma. Commission européenne au micro.

Je voudrais revenir sur le travail que présentait Ashley également. Pour revenir à la question posée, j'ai trois commentaires.

Le premier, nous sommes très heureux d'entendre les attentes de la GNSO par rapport au fait que ce processus touche bientôt à sa fin. Et donc, il y a une discussion trilatérale à ce niveau-là également. Nous sommes heureux d'entendre qu'il est question du fait que le mécanisme actuel pourrait être traité en tant que question de mise en œuvre, et il y a un intérêt également, me semble-t-il, du côté du GAC pour obtenir plus d'informations et participer davantage dans le travail des recommandations supplémentaires. Parce que, ça, ça couvre un certain nombre de questions qui touchent au SSAD. Mais vous avez également évoqué plusieurs options pour traiter de la question de la mise en œuvre pour l'authentification.

Et ensuite, c'est une question de ma part. Et troisième élément, encore une fois, je vais essayer de répondre très brièvement à la question sur la juridiction.

On a parlé de la juridiction à plusieurs reprises au sein de l'équipe de révision de la mise en œuvre. Et la position du GAC a toujours consisté à dire que nous apprécions la juridiction comme l'une des questions que les parties contractantes prennent en considération lorsqu'elles traitent les demandes de requêtes urgentes ou plutôt

de divulgations de demandes. Et il en va de même pour les demandes normales -- demandes ou requêtes normales et requêtes urgentes. Et la juridiction fait partie de cette question. Donc, que la requête soit normale ou urgente, il faut qu'il y ait une politique concernant les données d'enregistrement à l'ICANN pour prendre en considération tous les éléments liés à la juridiction.

Donc, au-delà des difficultés pour que le GAC traite au cas par cas chaque juridiction, nous voulons renvoyer au principe général, à savoir que la juridiction prévaut lorsqu'une divulgation est faite ou pas. Merci.

ASHLEY HEINEMAN

Merci beaucoup Gemma. Je pense qu'on est alignés sur beaucoup des éléments que tu viens d'évoquer. Mais j'ai une question qui va répondre à ta question -- qui va rebondir sur ta question plutôt. Tu sais que le SSAD, le système normalisé de divulgation et son approche pour [lier] avec les recommandations supplémentaires est une potentielle réponse, mais je ne suis pas certain d'avoir bien entendu la question.

GEMMA CAROLILLO

Merci et désolée si ce n'était pas clair. La question était la suivante : étant donné que les préparatifs pour les recommandations supplémentaires sont l'apanage de la GNSO et qu'il y a du travail supplémentaire qui est réalisé là-bas, je me demande s'il y avait peut-être une approche pour que le GAC puisse participer et

contribuer au processus si c'est adéquat, pour ce qui est des recommandations supplémentaires pour des questions particulièrement critiques, telles que celles sur les requêtes urgentes.

SUSAN PAYNE

Merci, Gemma. Oui, je peux répondre à la question.

Vu la structure du groupe de travail que l'on va utiliser pour cet effort, eh bien, je pense que l'on doit encore y réfléchir. On va en parler un peu plus tard cette semaine. Nous avons une session plénière le jeudi matin à 9 h, qui sera ouverte à tous, et l'on pourra écouter les perspectives des uns et des autres.

Mais d'une manière générale, je dirai que ces jours-ci, lorsque l'on met sur pied un processus d'élaboration des politiques, eh bien, l'on va toujours inviter le GAC à participer. Et maintenant on invite le comité At-Large également. Lorsque l'on a fait un effort sur les recommandations SubPro et les recommandations complémentaires en la matière, eh bien, cela a été ouvert au GAC et ils ont pu envoyer des experts thématiques, le cas échéant.

Et je pense que, pour cet effort des recommandations supplémentaires, il y aura la même approche. Et le Comité permanent avait également des membres du GAC qui étaient impliqués. Donc, oui, nous apprécierions l'implication du GAC en la matière.

IAN SHELDON

Lawrence.

LAWRENCE
ROBERTS

OLAWALE Merci. Lawrence au micro, unité constitutive des entités commerciales et membre du conseil de la GNSO. La question est pour Gabe.

Alors on a commencé à parler des requêtes urgentes il y a environ deux ans. Et c'était censé être une façon d'intégrer la problématique à notre projet du RDRS. Mais là, il y a le long terme qui a des frictions avec le court terme.

Donc, il y a déjà eu un groupe qui travaille là-dessus. Vous avez recueilli les emails et les adresses électroniques qui ont été validées par les autorités de répression. Ma question est la suivante : est-ce que le conseil de la GNSO peut faire quelque chose pour accélérer ce processus — le processus selon lequel les adresses électroniques sont recueillies ? Est-ce que ce processus pourrait jouer un rôle très clair avant que l'on arrive au plan du long terme pour intégrer les requêtes urgentes au RDRS.

GABRIEL ANDREWS

Oui. Merci. Tu as raison. Nous pensions que ce serait une solution de court terme plus rapide pour fournir ces domaines d'adresse électronique, mais il s'avère que, pour diverses raisons, ce n'est pas aussi facile à mettre en œuvre. On ne peut pas les rendre accessibles par le biais de l'ICANN en tant qu'intermédiaire. On espérait que ce le soit, mais ce n'est pas le cas. Dès lors, il faut -- si

nous pensons que tout cela est utile, il faut faire passer le message à l'organisation ICANN qui, eux, attendent des contributions de l'unité constitutives des bureaux d'enregistrement — en tous cas, ceux qui participent au RDRS.

Lors de la session sur les données d'enregistrement, mardi, il y aura des membres d'ICANN org qui participeront au débat. Donc, on pourra écouter leurs contributions. Mais ils n'ont qu'un nombre limité d'individus qui peuvent plancher sur ces travaux et ils ont beaucoup de projets cette année calendaire. Donc il faudra faire des choix. Mais je suis ravi de la collaboration qu'on a pu avoir avec le personnel jusqu'à présent, et cette collaboration sera essentielle à l'avenir. Merci.

IAN SHELDON

Merci d'avoir proposé ton aide.

Passons au dernier point à l'ordre du jour. Et Bruna allait parler de cela. Je vais rapidement passer en revue ces planches.

L'article 17 confère à un individu le droit de ne pas subir de fraude, et l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme étend cela au droit d'auteur et aux marques. Et les engagements en matière de sécurité et de stabilité des statuts disposent de prendre en compte ce qui figure dans les évaluations d'impact sur les droits humains. C'est HRIA. Ces évaluations d'impact peuvent être entreprises en utilisant le modèle développé par le groupe de travail et n'ont pas besoin d'être externalisées.

Pour ce qui est de la requête de la GNSO au GAC et ce que nous avons l'intention de faire pour ces HRIA, eh bien, dans un premier temps, il faut se souvenir qu'il y a une lettre de la direction du GAC, qui a été envoyée à la direction de la GNSO le 15 janvier 2026, qui demandait à la GNSO de nous faire part de leurs procédures spécifiques qui avaient été adoptées pour se conformer aux évaluations d'impact sur les droits humains.

Nous comprenons que, au vu de ces derniers échanges, le document de référence stipule qu'il y aura une analyse des HRIA pour le LDPDP. Il faut adapter cela aux problématiques spécifiques du GAC. C'est la référence pour notre débat.

Dans tous les cas, le modèle convenu par le GAC et entériné par la présidence du GAC et communiqué à la GNSO précédemment, eh bien, revient à évaluer les évaluations d'impact dans les décisions politiques lorsque le GAC doit s'exprimer. Le prochain exemple d'application de ces évaluations d'impact s'applique aux politiques ICANN lorsqu'il y aura une discussion sur les utilisations malveillantes du DNS où le GAC est impliqué et où le groupe de travail pertinent aura pour objectif de se pencher sur la composante ressources humaines de la politique et de ses conséquences, en se fondant sur les pratiques habituelles de ce groupe de travail et de la position convenue par le leadership du GAC en 2024. Il n'y a pas l'intention d'appliquer d'autres évaluations d'impact des droits humains, d'autres activités du

GAC, telles que les communiqués ou les discussions non liées aux politiques.

Évidemment, en faisant de ces études d'impact GAC, avec l'aide du groupe de travail et en prenant en compte les articles 17 et 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des valeurs majeures des statuts de l'ICANN sur la sécurité et la stabilité, on pourrait utiliser les lignes directrices de la liste de contrôle du HRIA préparée pour le LDPDP, par exemple, en ayant évalué le document de façon approfondie.

S'il y a des problèmes plus compliqués qui résultent de cela ou il y a davantage de droits, les membres du GAC pourraient envisager d'impliquer de l'expertise gouvernementale pertinente, tels que les autorités de protection des données ou les experts des droits de l'homme, en fonction de la question. L'avis des experts externes, pas seulement gouvernementaux, mais également d'institutions internationales nationales ou des autorités réglementaires indépendantes pourrait être demandé.

Donc, le groupe de travail fait valoir que le groupe planche déjà régulièrement avec des partenaires tels que l'UNESCO, le Conseil de l'Europe, pour écouter leur perspective dans ce type de contributions et d'expertise.

Je vais donner la parole à Bruna désormais pour qu'elle puisse répondre.

BRUNA SANTOS

Merci, Ian. J'espère que vous m'entendez bien. Mon objectif était de porter ce sujet à l'attention du GAC et d'évoquer le besoin d'expertise supplémentaire.

Vous avez déjà évoqué le fait que, à mesure que l'on débute le PDP sur l'utilisation malveillante du DNS, lors de la session d'ouverture pour ce PDP, nous avons déjà évoqué quelques priorités à garder en tête, telles que l'intérêt public général et les préoccupations liées aux droits humains. Et il était très important de mettre tout cela comme une priorité du PDP de l'utilisation malveillante du DNS, tel que le respect de la confidentialité, la liberté d'expression, etc. L'objectif est d'avoir un compromis ou une conversation en cours entre la GNSO et le GAC, c'est-à-dire que l'on va continuer à évoquer tous ces sujets et, lorsque cela sera nécessaire, vous pourrez le faire valoir auprès de nous et vous pourrez apporter vos contributions.

Je veux ajouter que — et je suis certaine que vous le savez déjà — par le passé, nous avons déjà organisé des études d'impact sur les droits humains, sur des communiqués du GAC, lorsqu'il y avait des décisions politiques qui pouvaient avoir une incidence sur les droits sur les utilisateurs finaux. Donc, même si cela ne fait pas partie de vos efforts en cours, il serait bon que vous nous fassiez un retour sur ces efforts quand cela est possible. [Inaudible] c'est un effort qui est en cours. Étant donné qu'il y a ces sujets qui sont évoqués au conseil de la GNSO, il faudrait que l'on évoque cela avec vous.

Je pense que je n'ai rien d'autre à ajouter à part vous dire merci d'avoir accepté d'inviter des experts. Je pense que c'est ce dont nous avons besoin actuellement. Et cela nous permettra également de diversifier un peu la nature des experts qui rejoignent ces discussions sur les processus d'élaboration des politiques, car nous savons qu'on ira bien au-delà de ces requêtes et qu'il y aura bientôt d'autres discussions. Je vais m'arrêter ici et vous écouter si vous avez des questions.

IAN SHELTON

Merci Bruna.

Y a-t-il des questions -- d'autres questions ? Non. Je regarde le chat. Bien, nous pouvons passer à la suite. Je pense que ça nous amène au point « Divers ».

Gemma, tu voulais prendre la parole pour un point divers ? Ok. Avant de passer au point « Divers », je vais donner la parole à Seb, et après le « Divers ».

Gemma, tu as la parole.

GEMMA CAROLILLO

Merci Ian. J'ai un bref point divers. Je sais que ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui, mais mercredi, au GAC, l'on va en parler. Et il y aura des représentants de la GNSO. Dès lors, je voulais d'ores et déjà l'évoquer.

Il s'agit de l'UDRP, donc la politique de résolution uniforme de litiges sur les noms de domaine. Donc, il y a eu un dernier rapport de l'OMPI sur l'état d'avancée de cet outil. Et il y a un appel clair à l'intention de la GNSO qu'elle se prononce sur certains aspects des rapports.

Il y avait particulièrement un point sur l'extension du champ d'application de cet UDRP, cet outil sur la résolution uniforme des litiges liés aux noms de domaine. Et il y a des passerelles avec d'autres sujets importants pour la communauté, notamment des sujets qui importent pour l'Union européenne et d'autres, notamment pour les indications géographiques.

La GNSO a-t-elle déjà eu l'occasion de parler de cela ? On a déjà répercuté cela à la GNSO pour qu'elle se prononce. Évidemment, si ce n'est pas possible aujourd'hui, nous aimerions avoir un point mercredi lorsque l'on travaillera sur ce sujet avec les représentants de la GNSO.

SUSAN PAYNE

Merci Gemma. Oui, j'ai été invitée à vous rejoindre mercredi. Je serai peut-être un peu en retard, car c'est tout de suite après la réunion du conseil de la GNSO avec le Conseil d'administration de l'ICANN. Donc, je viendrai dès que je peux quitter la session avec le Conseil d'administration.

Je ne serai sans doute pas en mesure de vous donner des réponses très concrètes. Nous avons déjà évoqué le besoin de prioriser

certaines des sujets qui occupent la GNSO, notamment l'examen de cet outil de résolution uniforme des litiges sur les noms de domaine, l'UDRP. Donc, il va falloir identifier la hiérarchisation de nos sujets et équilibrer nos travaux, notamment les travaux additionnels que l'on doit faire sur le SSAD.

Il y a le deuxième PDP sur l'utilisation malveillante du DNS pour lequel nous nous sommes engagés également. Il y a également d'autres travaux dans ce champ. Mais ce que tu as mentionné, c'est une de nos priorités ; mais je ne sais pas encore où elle figure dans la hiérarchie de nos priorités. Doit-on étendre le champ d'application à d'autres droits ? La GNSO ne peut pas répondre à cette question, en tout cas pas le conseil de la GNSO. C'est un sujet qui pourrait éventuellement s'intégrer à un effort dans le cadre d'un PDP. Quand il y aurait une discussion éventuellement, on trouverait un consensus.

J'espère que ça suffit à présent et je me réjouis de cette session mercredi. Merci.

IAN SHELDON

Très bien. Merci. Je vois que l'on va avoir une discussion de fond.

Nous arrivons à la fin de notre session. Je ne vois pas d'autre demande de prise de parole. Avant de lever la séance, je donne la parole à Sebastien pour un bref commentaire.

SEBASTIEN DUCOS

Ian l'a évoqué lorsqu'on parlait du système de noms de domaine. Cette dernière année, nous avons tenté de faire en sorte que vos responsables thématiques soient en contact avec nos responsables thématiques.

Pour le moment, on n'en avait pas nommé de façon formelle, mais il y en a désormais quatre qui ont été nommés aujourd'hui. Et je vous encourage individuellement à contacter votre liaison, Manal et Rita. N'attendons pas de se voir simplement trois fois l'année. Nous pouvons continuer à parler entre les réunions.

IAN SHELDON

Oui. Merci. Je peux appuyer ce commentaire.

Je pense que nous pouvons interagir ici sur le terrain, mais continuer aussi entre les sessions pour continuer nos efforts. S'il y a des responsables thématiques que vous devez identifier, eh bien, la présidence est toujours ouverte. Les officiers de liaison sont toujours à votre disposition. Et je pense que nous pourrons continuer à faire émerger des points communs.

Cela m'amène à la fin de cette session. Merci beaucoup. Le GAC apprécie toujours le temps passé avec la GNSO. J'ai trouvé que cette session était très fructueuse et utile. Merci, et vous pouvez me rejoindre en applaudissant nos collègues de la GNSO. Pause de 30 minutes ; on se retrouve à 3 h.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]